

L'environnement première richesse du territoire

Le territoire du SCoT est doté d'un environnement naturel et humain remarquable qui constitue une force d'attraction exceptionnelle et une source de richesses individuelles et collectives.

La fragilité propre à tout espace naturel est ici amplifiée par l'intensité de la fréquentation et des activités touristiques.

Ce patrimoine commun doit, en conséquence, être tout à la fois protégé et mis en valeur avec la volonté de s'inscrire dans la durée tout en préservant les intérêts des populations futures, politique dénommée Développement Durable du Territoire.

Diversités de l'environnement

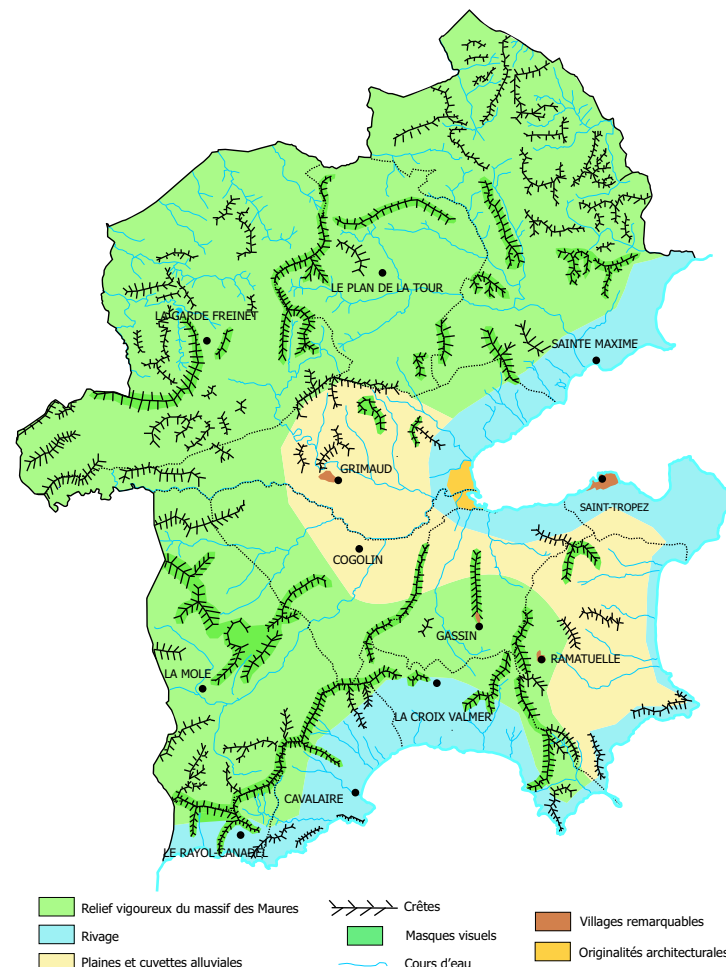
Le trait caractéristique de l'environnement de ce territoire est sa diversité résultant de la confrontation entre un massif de moyenne montagne (les Maures), des plaines agricoles et des collines boisées, un littoral alternant plages et rochers au contact d'un milieu marin encore protégé.

C'est la diversité des milieux physiques qui favorise celles des habitats et espèces de la faune et la flore.

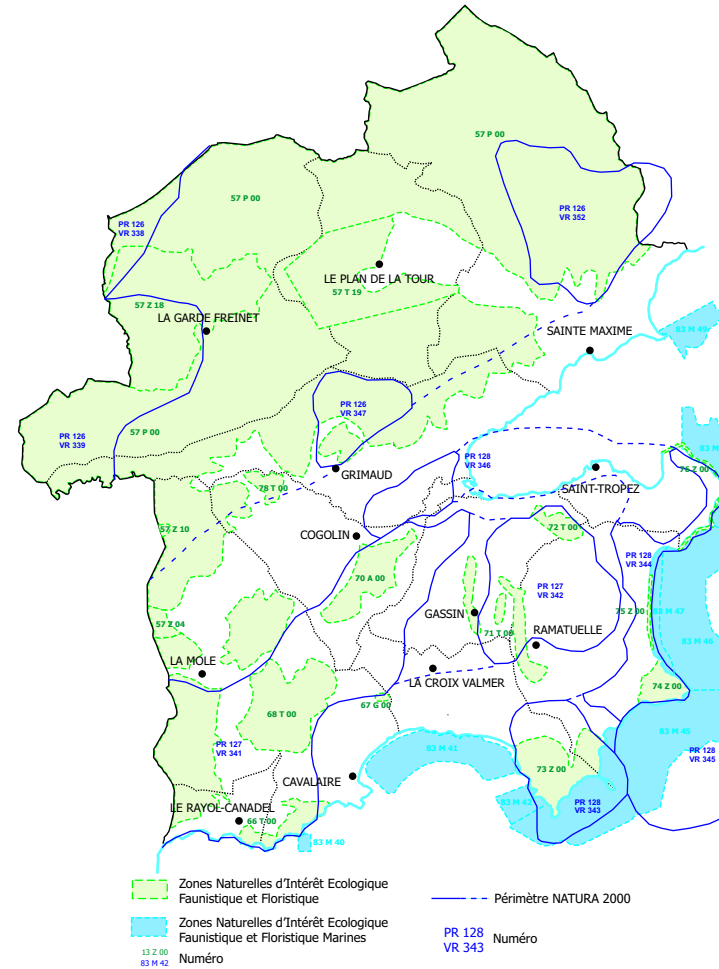
Unités topographiques et paysagères.

On peut distinguer 5 unités paysagères principales :

- la plaine du Préconil adossée aux collines du Plan de la Tour et Sainte-Maxime ;
- le bassin orienté est-ouest sur La Mole, Cogolin, Gassin et Grimaud ;
- les hauteurs caractéristiques du Massif des Maures, sur La Garde-Freinet ;
- la presqu'île rocheuse constituant le territoire de Ramatuelle et Saint-Tropez ;
- la corniche des Maures, amphithéâtre unissant Le Rayol-Canadel à Cavalaire et La Croix-Valmer.



Un environnement fragile et réglementé



La richesse écologique du territoire se traduit dans des classements réglementaires nombreux :

- 50% du territoire est classé en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- on recense également quelques Zones de protection d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) ;
- de nombreux espaces sont "classés" ou "inscrits" au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites ;
- 263 hectares sont protégés au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département ;
- 535 hectares ont été acquis par le Conservatoire du Littoral ;
- le Programme d'Intérêt Général de la Plaine des Maures et les sites inscrits au titre de Natura 2000 concernent également ce territoire.

Aux enjeux de protection de l'environnement s'ajoutent une nécessaire gestion des risques naturels afin de protéger les populations :

- risques d'inondation dans les vallées de la Gisle, de la Môle et du Préconil ;
- risques géologiques, d'éboulements, de mouvements de terrains et de chutes de pierres ;
- mais surtout des risques d'incendies sur l'ensemble du territoire.

